

## ANNONCE de recrutement à l'ALSH de Besplas 11150

### **SURVEILLANT DE BAINNADE ou BNSSA (H/F)**

La communauté de communes Piège Lauragais Malepère recrute un SURVEILLANT DE BAINNADE ou BNSSA (H/F), en CDD sur la période estivale (7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2021).

Temps de travail :

40h /semaine (9h00-17h00)

#### **Fonctions et activités**

Au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, situé à Villasavary 11150, vous travaillerez sous la responsabilité du directeur/rice et de ses adjoint(e)s, et assurerez les missions suivantes :

- Installation et préparation du matériel nécessaire à la baignade
- Vérification des taux (Chlore, PH)
- Surveillance de la baignade
- Travail avec l'équipe d'animation pour la préparation des animations sur le temps de baignade

Missions annexes :

- Installation et préparation du matériel et des espaces nécessaires aux activités
- Animation (temps d'activités et de repas) des différents groupes d'enfants de 3 à 17 ans
- Participation à la rédaction du projet pédagogique et d'animation
- Accompagnement lors des transports en bus

#### **Profil :**

Etre obligatoirement titulaire du diplôme de surveillant de baignade ou du BNSSA

#### **Qualités requises :**

- capacité d'organisation
- maîtriser les normes d'hygiène et de sécurité
- connaître les gestes de secourisme
- connaître la réglementation des baignades en accueil collectif de mineurs
- savoir conseiller l'équipe d'animation en matière de sécurité et d'organisation d'animations aquatiques

#### **Renseignements liés au poste**

Grade: adjoint d'animation

Durée hebdomadaire : 40 h

Rémunération : 10.19€ brut/heure

#### **Candidatures**

Modalités : Adresser une lettre de motivation manuscrite ainsi qu'un CV actualisé, à :

Monsieur le Président  
Communauté de communes Piège et Lauragais  
62 rue Bonrepos 11150 BRAM

Ou par mail :

[jeunesse@ccplm.fr](mailto:jeunesse@ccplm.fr)

**Date limite du dépôt des candidatures : 28 février 2021**

**Poste à pourvoir : du mercredi 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2021**